

Les rues scolaires

Contexte et objectifs du projet :

En France, 12,3 millions d'élèves, les personnels enseignants et les accompagnateurs se rendent régulièrement dans les établissements scolaires. Ces déplacements représentent un enjeu important dans le cadre de la volonté de développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. De plus, Les abords des établissements scolaires sont au centre de nombreux enjeux : la santé, la sécurité des déplacements, la sociabilité, l'aménagement de l'espace public, la qualité de l'air...

Parmi les mesures mise en œuvre pour répondre à l'objectif d'apaiser les abords des écoles, mais également d'encourager les déplacements à pied, à trottinette ou à vélo plutôt qu'en voiture, les rues scolaires se développent en région Hauts-de-France.

Présentation, méthodologie

La « rue scolaire » est une fermeture temporaire de la rue, effectuée aux horaires des entrées et sorties des enfants. C'est une solution pertinente quand la piétonisation définitive n'est pas possible.

Plusieurs étapes sont souhaitables afin de mettre en place une rue scolaire :

- Etudier la possibilité de sa mise en œuvre : évaluer la faisabilité humaine et technique.

- Concerter sur la démarche (les objectifs, la mise en œuvre), organiser (les horaires, la gestion des barrières, les aménagements, le périmètre...) et communiquer sur sa mise en place.

- Expérimenter, ce qui permet d'observer les comportements (stationnement aux abords, les conducteurs récalcitrants...), d'ajuster si besoin, d'évaluer l'acceptabilité, de recueillir les plaintes et les satisfactions.

- Evaluer l'impact de la rue scolaire (Compréhension, acceptabilité, respect du projet) grâce aux données recueillies lors de l'expérimentation et d'un questionnaire pour les publics cibles (Direction / enseignants / élèves de l'école, les parents, les riverains, les gestionnaires des barrières, la commune).

- Pérenniser la rue scolaire si celle-ci donne satisfaction.

Retour d'expériences

Dunkerque

Dans le cadre de la mise en place des plans de déplacements établissements scolaires (PDES) afin de répondre aux problèmes d'insécurité routière aux abords des écoles, la mise en place de rues scolaires figure parmi les actions proposées. Cette piétonisation temporaire se fait grâce à l'installation de barrières à pivot, fermées à heures fixes.



Organisme

Ville de Lille
Ville de Dunkerque
Centre ressource régional en écomobilité- (CREM)

Coût

Moyens humains et matériels pour assurer la fermeture :

- Une barrière amovible nécessite un agent (+ présence éventuelle de la police les premiers jours).
- Dispositif pour la fermeture de la rue : barrières amovibles (coût moyen : 6000 euros variable selon la largeur de la rue).
- Frais de communication (flyers, panneaux...)

Comment ?

Pour créer une rue scolaire d'un point de vue légal, en agglomération, c'est le pouvoir de police du maire qui s'applique via un arrêté municipal.



Enseignements :

A Lille, 24 écoles bénéficient de rues scolaires.

Les sondages auprès des parents montrent une très forte approbation, sur une école jusqu'à 92% des parents d'élèves sont satisfaits du dispositif.

Les problèmes avec des conducteurs récalcitrants, les plaintes émises sont pris en charge rapidement par la ville. Certaines écoles ont déjà vu une légère évolution des parts modales en faveur des modes actifs.

D'autres communes ont testé la mise en place d'une rue scolaire (Bailleul, Armentières...).



Lille

A Lille, deux tiers des écoles ont un aménagement apaisé de leur entrée avec des parvis grands et sécurisés. Pour les autres écoles, une action a été la mise en place d'une rue scolaire. La ville expérimente depuis novembre 2020 ce dispositif.

La méthode déployée :

- Une présentation de la rue scolaire au conseil d'école – (parents d'élèves, enseignants, animateurs)
- Une enquête de mobilité, portée par l'association Droit au vélo à destination de la communauté éducative (enseignants, parents, animateurs), et des enfants (enquête spécifique)
- Une communication partagée (acteurs de l'école, parents, riverains)
- Un système de barrière amovible installée, un arrêté municipal
- Un référent barrière formé par la Police Municipale.
- Une présence physique de la Police Municipale les premiers jours
- Un temps d'évaluation (1 mois après la mise en place).

En novembre 2022, 17 rues scolaires pour 24 écoles étaient mises en place.

Focus

La Belgique a adopté par la loi du 2 septembre 2018 un article définissant et réglementant la Rue scolaire : « Le terme de rue scolaire désigne une voie publique située à proximité d'un établissement scolaire qui est temporairement, et à certaines heures, pourvue à ses accès de barrières ou muret séparatif déplaçable. Sur ces derniers, est apposé le signal C3 complété par un panneau additionnel portant la mention rue scolaire. Dans les rues scolaires, la voie publique est réservée aux piétons et aux cyclistes. » Article 22 undecies de l'arrêté royal du 1er sept. 1975.

Facteurs de reproductibilité

La réussite d'une rue scolaire est conditionnée à la mise en place de plusieurs phases (la faisabilité, la mise en œuvre, le suivi), sachant que le passage par une phase d'expérimentation (des horaires, des aménagements...) contribue à tester son acceptabilité notamment. La rue scolaire doit être un projet mené avec tous les acteurs concernés, que ce soit au sein de l'établissement scolaire (Direction, élèves, enseignants, parents d'élèves), mais aussi la commune, les riverains.

CONTACTS

Ville de Lille
Céline Pruvost cpruvost@mairie-lille.fr

Centre ressource régional en
écomobilité
Mail : contact@ecomobilite.org

ADEME Hauts-de-France
Tél : 03 27 95 89 70
Email du référent ADEME :
Mathieu.chassignet@ademe.fr